

Appel contre la marchandisation de l'éducation : résumé de la démarche  
Décembre 2016

*Pour plus d'informations, contacter [nevendezpasleducation@gmail.com](mailto:nevendezpasleducation@gmail.com)*

La communauté internationale a assisté à [une croissance sans précédent des acteurs privés dans le secteur de l'éducation durant les dernières années](#), notamment dans les pays à faibles revenus, qui est sur le point de transformer totalement des systèmes éducatifs déjà fragiles. De nombreux investisseurs, notamment des entreprises multinationales, s'impliquent à grande échelle dans le marché jugé très lucratif de l'éducation. Et ce y compris en proposant des services à bas coût, de mauvaise qualité, et visant les populations pauvres. L'impact de ce phénomène en termes de qualité des contenus éducatifs, de ségrégation territoriale et d'inégalités sociales, et plus généralement de réalisation des droits de l'Homme, en font un défi majeur pour les acteurs et les défenseurs du droit à l'éducation pour toutes et tous, tout au long de la vie. Cette tendance a été dénoncée par plusieurs rapports, résolutions, et recommandations de l'ONU ou récemment, de la Commission Africaine des droits de l'Homme.

Dans ce contexte, un groupe d'organisations non-gouvernementales, de syndicats, et de chercheurs francophones s'est mobilisé pour rassembler un grand nombre d'organisations de la société civile francophone dans le but d'interpeller les acteurs de la Francophonie, notamment lors du [Sommet de la Francophonie de novembre 2016](#).

**Cette réponse collective s'articule autour de deux grands axes:**

**1. La création d'un réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation.**

Ce réseau international et informel est issu d'un [colloque](#) organisé à l'Organisation internationale de la Francophonie en mars 2016. La finalité de ce réseau est d'assurer une mobilisation collective contre la [marchandisation](#) de l'éducation en réunissant dans leur diversité les acteurs de l'éducation (ONG, associations, médias, enseignants, éducateurs, syndicats, chercheurs ...), afin de lutter contre ce phénomène grandissant qui impacte tous les secteurs de l'éducation, formelle et non formelle.

**2. Une campagne de plaidoyer international contre la marchandisation de l'éducation dans les pays francophones.**

Le but majeur est d'inscrire la question de la marchandisation de l'éducation dans les pays francophones dans divers agendas (politique, médiatique...) aussi bien à l'international qu'aux niveaux régional et national.

A la suite du colloque de mars 2016, les organisations francophones ont conjointement écrit un [Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation et des systèmes éducatifs](#). Cet Appel a pour vocation d'alerter les pouvoirs publics mais également les acteurs de la société civile, de les sensibiliser aux dangers inhérents au processus de marchandisation de l'éducation. A la suite de plusieurs consultations, il a été ouvert à la signature d'organisations en juin 2016.

Aujourd'hui, **l'Appel contre la marchandisation de l'éducation a été signé par 302 organisations originaires de 38 pays de l'espace francophone**. Le 2 décembre 2016, suite à l'inclusion dans [la déclaration des chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie](#) du paragraphe 39 qui reprend en partie les demandes détaillées dans l'Appel, le Réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation a lancé publiquement l'Appel.

**Cet Appel formule plusieurs recommandations, qui comprennent notamment :**

**Pour les Etats agissant au niveau national :**

- mieux réguler l'éducation privée, y compris en évaluant régulièrement son impact ;
- mettre en place le plus rapidement possible un système d'éducation publique entièrement gratuit de qualité pour tous ;
- éliminer les établissements d'enseignement à but commercial, qui sont en contradiction avec les droits de l'Homme ;
- ne prendre aucune mesure encourageant le développement de la privatisation de et dans l'éducation, notamment en ne les finançant pas.

**Pour les Etats, agissant au niveau international, dans le cadre de leur coopération technique ou financière ou des institutions internationales :**

- s'engager, notamment auprès des instances multilatérales – Nations Unies, Banque Mondiale, Partenariat mondial pour l'éducation –, et dans le cadre de leurs relations bilatérales, à exercer toute leur influence pour que ces acteurs respectent et facilitent le droit à l'éducation, y compris en bloquant si besoin des projets ou propositions qui promouvraient les acteurs privés dans l'éducation de manière contraire au droit à l'éducation ;
- consacrer les fonds de l'aide publique au développement (APD) au financement de l'éducation publique des pays partenaires, et notamment 10% de l'APD à l'éducation de base, à moins de circonstances exceptionnelles.

**Pour l'Organisation internationale de la Francophonie :**

- lutter contre la marchandisation de l'éducation et des systèmes éducatifs dans ses programmes, financements, et actions politiques ;
- encourager les Etats francophones à développer le service public d'éducation ;
- soutenir activement les actions des Etats et de la société civile allant dans ce sens ;
- mener ou soutenir des recherches sur les impacts de la privatisation de et dans l'éducation et les solutions possibles.